

CODE DE VIE

ÉCOLE DES DEUX-RIVIÈRES

RESPECT
DE SOI
ET
DE L'AUTRE

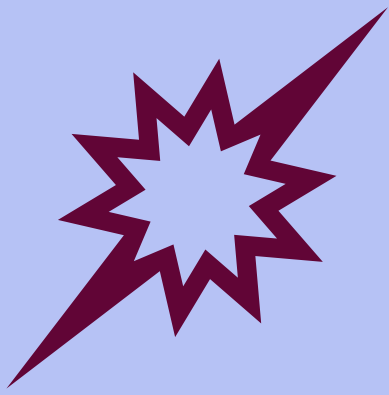
1. Je suis respectueux/se envers moi-même et les autres.
2. J'utilise un langage adéquat.
3. Je participe à ma réussite :
 - présence à l'école;
 - ponctualité.
4. Je m'habille de façon convenable selon le code vestimentaire.

5. J'ai un comportement sécuritaire et je circule calmement.
6. Je prends soin du matériel scolaire et de l'équipement de mon école.
7. Tout objet dangereux et non requis à l'école doit être laissé à la maison.
8. La consommation de tabac (cigarette, vapoteuse) et de boissons énergisantes doit se faire à l'extérieur du terrain de l'école.

RESPECT
DES
LIEUX

PROTOCOLES

- Protocole d'intervention en toxicomanie
- Protocole d'intervention en cas d'intimidation ou de violence



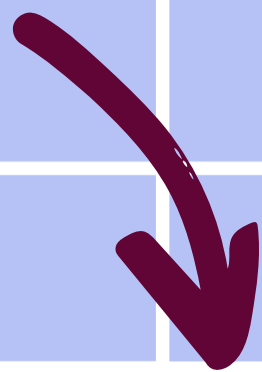
MANQUEMENTS

BILLET DE MANQUEMENT

- Un billet de manquement sera émis lorsqu'il y a :
- refus de collaborer aux consignes
 - impolitesse grave
 - gestes violents
 - manquement au code de vie à l'extérieur des classes
 - bris de matériel (facture selon le cas)
 - 3e suspension période

- Bataille
- Menace
- Intimidation
- Violence physique ou verbale
- Vol ou vandalisme
- Possession/consommation et/ou trafic de drogue

MANQUEMENTS MAJEURS



CONSÉQUENCES ASSOCIÉES

- L'élève est immédiatement retiré à la direction pour :
- suspension externe ou interne pour le reste de la journée ou;
 - suspension externe pour 1 journée minimum avec du travail à faire;
 - dans les deux cas, réintégration avec les parents et vérification des travaux avant le retour en classe.

